
Schéma pluriannuel d'accessibilité 2026 - 2029

Région Centre-Val de Loire

Pôle Presse/Médias/Contenus

Direction de la Communication et de la Presse

Rédacteur	Version
Frédéric CHAMSEDDINE Référent et Expert accessibilité Référent Assurance Qualité Web	1.0 – Janvier 2026 (création du document)
Emmanuel DOUDAT Conseiller du Président chargé du numérique	

Sommaire

Sommaire.....	2
Introduction.....	2
Politique d'accessibilité.....	3
Le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité).....	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	4
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique.....	4
La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :.....	4
Action de formation et de sensibilisation.....	4
Recours à des compétences externes.....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets.....	5
Tests usagers.....	5
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché.....	5
Traitement des retours usagers.....	5
Processus de contrôle et de validation.....	6
Périmètre technique et fonctionnel.....	6
Recensement.....	6
Évaluation et qualification.....	6
Agenda planifié des interventions.....	6
Plans annuels.....	7
Contact.....	7
Annexe périmètre technique public.....	8

Introduction

Le numérique est une réalité ancrée dans notre quotidien. Il traverse toute la société et transforme nos modes de vie en profondeur. Il est le fruit de progrès technologiques qui induisent de nouvelles manières de s'informer, de consommer, de produire, de communiquer...

Ses usages se développent très rapidement du fait notamment du déploiement des infrastructures numériques et de l'évolution massive du taux d'équipement individuel. Il contribue de manière essentielle à l'innovation économique, à l'emploi, aux transformations des territoires, aux dynamiques locales, au maillage économique et commercial, aux liens sociaux. Il n'est donc plus possible de faire sans ou contre le numérique dans un nombre très important de nos activités. Il nous appartient dès lors d'en faire un levier de développement pour notre région et ses habitants.

Au-delà de ces aspects économiques et sociétaux en termes de numérique, l'action de la Région Centre-Val de Loire repose sur des principes et des valeurs fondamentales qui positionnent l'Humain au cœur des usages numériques en étant un facteur d'égalité et de solidarité, une Région du numérique pour toutes et tous, innovante et responsable. Aussi est-il indispensable que la Région Centre-

Val de Loire s'applique à rendre ses outils accessibles pour toutes et tous et accompagne la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité) de ses sites Internet.

Politique d'accessibilité

L'article 47 de la loi no 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à toutes et tous, garantissant ainsi un égal accès aux droits et services proposés par le web.

L'accessibilité numérique est au cœur des préoccupations liées au développement ou à la mise à disposition de sites web ou d'applications tant auprès du public que des personnels internes du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel sont placés sous la responsabilité du référent accessibilité de la Région Centre-Val de Loire.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, d'accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en procédant à des audits réguliers, d'assurer la prise en charge des demandes des usagers et de manière générale la qualité du service rendu aux usagers en situation de handicap.

Le RGAA (Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité)

Pour faciliter la mise en accessibilité des sites et services numériques, la direction interministérielle du numérique (DINUM) édite le Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité.

Il est composé de règles de mises en œuvre (cadre juridique, obligations à respecter) et d'une méthode de vérification à destination des audits comportant 106 critères catégorisés par 13 thématiques qui ont un impact sur les utilisatrices et utilisateurs :

1. Images
2. Cadres
3. Couleurs
4. Multimédia
5. Tableaux
6. Liens
7. Script
8. Éléments obligatoires
9. Structuration
10. Présentation
11. Formulaires
12. Navigation
13. Consultation

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Le pilotage et le suivi de la conformité au RGAA reviennent à la Direction de la Communication et de la Presse Pôle Presse/Médias/Contenus (DCP-PMC). Ce pôle est notamment composé d'un référent et expert en accessibilité numérique et de créateurs de contenus sensibilisés à l'accessibilité numérique et dans une plus large mesure à l'assurance qualité web.

LA DCP-PMC bénéficie également de l'appui de la Direction des Systèmes d'Information et des Services Numériques (DSISN).

L'expert en accessibilité numérique organise des sensibilisations et planifie des accompagnements à destination des équipes et des directions concernées par la création d'outil et de contenus numérique à destination du public.

Ces accompagnements ont notamment vocation à délivrer du conseil pour soit directement intervenir dans le développement des outils et s'assurer qu'ils seront conformes au RGAA lorsqu'ils sont produits en interne, soit expertiser les propositions des prestataires et vérifier qu'ils sont bien en conformité avec le référentiel RGAA.

Enfin, l'expert accessibilité numérique coordonne les actions à mener.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- Une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et applications concernés ;
- L'accompagnement des agents par des actions de sensibilisation et de formation ;
- La prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés.

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels le Pôle Presse/Médias/Contenus s'appuiera pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de ses sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, des actions de formation et de sensibilisation sont organisées. Elles permettent aux agents intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Un travail exploratoire est en cours pour recenser les besoins en actions de sensibilisation et de formation sur l'assurance qualité web dont l'accessibilité numérique est un volet.

Recours à des compétences externes

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire a la possibilité d'utiliser les marchés publics pour des prestations d'accompagnement, d'audit et de formation relatives à l'accessibilité numérique et conformité au Référentiel Général d'amélioration de l'accessibilité.

Elle a conduit à la passation d'un marché public début 2026 pour une durée de 4 ans pour bénéficier de l'expertise et des ressources d'une société spécialisée dans l'accompagnement et l'audit des services numériques en termes d'accessibilité numérique.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base, notamment dans les cahiers des charges.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences sont rappelés dans les éventuelles conventions établies avec les opérateurs, délégataires ou partenaires de la Région Centre-Val de Loire.

Tests usagers

Si des tests usagers sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'usagers constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Ces tests ont vocation à identifier les principaux blocages et prioriser les améliorations à réaliser.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures sont adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA, notamment en exigeant de la part des candidats interrogés et des prestataires retenus la présence d'un·e ou plusieurs expert·es en accessibilité ou de personnes certifiées en accessibilité.

L'intégration systématique de l'accessibilité dans les cahiers des charges à destination de créations de services numériques

Un travail exploratoire a été mené pour mettre à jour les procédures de marché de création et de maintenance de services numériques.

Traitement des retours usagers

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des usagers, un moyen de contact e-mail est mis en place sur chaque site ou application permettant aux usagers en situation de handicap de signaler leurs difficultés.

Afin de répondre aux demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des agents impliqués.

Dans l'attente, les demandes seront traitées par le Pôle Presse/Médias/Contenus, Direction de la Communication et de la Presse, responsable de l'élaboration, la mise en place et le suivi de ce schéma pluriannuel.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site ou application fera l'objet de contrôles et une publication de son taux de conformité (total, partiel ou non-conforme).

Ces contrôles permettront d'établir une déclaration d'accessibilité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le développement du service ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôle destinées à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recettes et de contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La Direction de la Communication et de la Presse gère à minima 20 sites internet et deux applications à destination du public dans le périmètre dont elle a la responsabilité. Un recensement exhaustif est en cours de réalisation.

Cette responsabilité exclue les applications métiers, l'outil intranet de la Région Centre-Val de Loire, les sites de structures associées, les sites des opérateurs publics et de délégations de services publics.

Ces sites bénéficient néanmoins d'accompagnement en accessibilité numérique, soit directement par le Pôle Presse/Médias/Contenus de la Direction de la Communication et de la Presse, soit par un prestataire dans le cadre de leurs marchés publics respectifs.

Évaluation et qualification

Chaque site ou application a été qualifié selon des critères tels que la fréquentation, le service rendu, la criticité, le cycle de vie (date de la prochaine refonte).

Des évaluations rapides de l'accessibilité, permettant de servir de socle à l'élaboration des interventions d'audits ont été ou vont être réalisées sur l'ensemble des sites et applications concernées.

Ces évaluations portent sur un nombre restreint de critères choisis pour leur pertinence en matière d'évaluation de la complexité et la faisabilité de la mise aux normes RGAA.

L'annexe « Périmètre technique public » décrit les éléments pouvant être rendus publics du périmètre technique et fonctionnel. En effet, certaines applications peuvent ne pas être rendues publiques pour des raisons de sécurité ou de confidentialité par exemple.

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites et applications, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en matière de faisabilité, les opérations de mise en conformité s'étaleront sur les années 2026 à 2030.

Le détail des actions planifiées se trouve dans les plans annuels.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en matière d'accessibilité numérique de la Direction de la Communication et de la Presse.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2026	Plan-annuel-accessibilite-centre-val-de-loire-2026	Janvier 2026

Contact

Pour toutes questions relatives à ce schéma pluriannuel et plus généralement à l'accessibilité numérique de la Région Centre-Val de Loire, vous pouvez contacter le référent accessibilité à l'adresse : contact-a11y@centrevvaldeloire.fr

Annexe périmètre technique public

La liste ci-dessous présente les sites prioritaires classés par ordre alphabétique faisant partie du schéma pluriannuel de la Direction de la Communication et de la Presse pouvant être portés à la connaissance du public.

Site	Type	URL
Approlys Centr'Achats	Site Internet	https://www.approlyscentrachats.fr/
Automne Gourmand	Site internet	https://automnegourmand.centre-valdeloire.fr/
Centre Val de Loire	Site Internet	https://www.centre-valdeloire.fr/
Échappées à vélo	Site Internet	https://www.echappeesavelo.fr/
EuropeOCentre	Site Internet	https://www.europeocentre-valdeloire.eu/
Inventaire Patrimoine RCVL (SPI)	Site internet	https://inventaire-patrimoine.centre-valdeloire.fr
Oasis	Site Intranet	https://oasis.centre-valdeloire.fr/
Nouvelles Renaissances	Site Internet	https://www.nouvelles-renaissances.com/
Rémi	Site Internet et application	https://www.remi-centrevaldeloire.fr/
Salon des Métiers d'Arts	Site Internet	https://salon-metiersdart.centre-valdeloire.fr/
YEPS	Site Internet et application	https://www.yeps.fr/